N° 2020-113

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS ARRONDISSEMENT DU RAINCY CANTON DE SEVRAN VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 39

Par suite d'une convocation en date du 11 Septembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 19 Septembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2020-116 puis pouvoir à Mme VALLETON), M. MARAN (parti au point n° 2020-104 puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenu au point n° 2020-117), Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-103 puis pouvoir à Madame YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration: 4

Mme KASMI qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
Mme ROLAND qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
M. CHIROUSE qui a donné pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET: BATIMENTS COMMUNAUX

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de programmation et le lancement des travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire et du gymnase Victor Hugo.

Approbation du projet, sollicitation de l'aide de la Région d'Ile-de-France. Délibération n° 2020-113

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains, Vu l'arrêté du 29 avril 2015 du Ministre en charge de la Ville, de la Jeunesse et des Sports relatif à la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain,

Vu la délibération n° 2015-06 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine du 3 mars 2015 relative au vote formel d'une proposition auprès du Ministre en charge de la Ville de la liste des quartiers visés en priorité par le nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU);

Vu la délibération n° CR 09-15 du 12 février 2015 portant approbation du projet de CPER 2015-2020,

Vu la délibération n° CR 23-15 du 12 février 2015 relative aux orientations pour une nouvelle action régionale en faveur de la Politique de la Ville,

Vu la délibération n° CR 66-15 du 19 juin 2015 relative à l'action régionale en faveur de la Politique de la Ville et du renouvellement urbain,

Vu la délibération n° CR 2017-06 du 26 janvier 2017, relative à l'action régionale en faveur du développement urbain. Soutien régional au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu la délibération n° 2017-081 du 24 juin 2017 relative au Protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Grand Quartier Aulnay-Sous-Bois/Sevran et des projets de Renouvellement Urbain (PRU) d'Intérêt Régional des Communes de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte,

Vu le projet de renouvellement urbain du Parc de la Noue approuvé en comité d'engagement de l'ANRU le 10 mars 2020,

Vu l'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 4 août 2020, Vu le rapport ci-annexé,

Considérant, la Convention Régionale de Développement Urbain (CRDU) fixant l'aide régionale pour les projets de rénovation urbaine des projets d'intérêt national des villes d'Aulnay-sous-Bois, Blanc Mesnil, Sevran et des projets d'intérêt régional des villes de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte,

Considérant, l'enveloppe de 1 250 000 € attribuée au PRIR du Parc de la Noue dans le cadre de la convention CRDU,

Considérant que, cette étude s'inscrit dans le Projet de Renouvellement Urbain du Parc de la Noue approuvé en comité d'engagement de l'ANRU le 10 mars 2020,

Considérant que, dans le cadre de la Convention Régionale de Développement Urbain, l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de programmation et le lancement des travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Victor Hugo pourrait être soutenue et financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France à hauteur de 50 % avec un reste à charge minimal de 25 % pour la ville de Villepinte,

Considérant le plan de financement de cette étude, comme suit :

Coût de l'étude	Ville (25%)	ANRU (25%)	CRIF (50 %)
100 000 € HT	25 000 € HT	25 000 € HT	50 0000 € HT

Après avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Monsieur LE MOIL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 39 VOIX POUR

DECIDE:

Article 1 : D'approuver le lancement d'une étude de rénovation et de

programmation du groupe scolaire et du gymnase Victor

Hugo.

Article 2: De solliciter l'aide de la Région d'Ile-de-France pour le

financement de cette étude.

Article 3: D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la

réalisation de ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 19 Septembre 2020

Le Maire, Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

> DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-113

Conseil Municipal du 19 Septembre 2020

RAPPORTEUR:

Monsieur LE MOIL

OBJET: X - BATIMENTS COMMUNAUX

2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de programmation et le lancement des travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire et du gymnase Victor Hugo. Approbation du projet, sollicitation de l'aide de la Région d'Ile-de-France.

Le 26 janvier 2017, le Conseil Régional d'Ile-de-France a adopté ses modalités de soutien à la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). A ce titre, une enveloppe de 15 162 500 € a été attribuée à l'EPT Paris Terres d'Envol, dont 1 250 000 € pour le projet d'intérêt régional du Parc de la Noue à Villepinte. La Convention Régionale de Développement Urbain (CRDU) signée entre la Région d'Ile-de-France et l'EPT Paris Terres d'Envol précise les conditions et modalités de mise en œuvre de l'aide régionale.

L'apport spécifique de la Région d'Ile-de-France doit permettre d'accompagner des opérations d'aménagement ou d'équipement répondant aux trois priorités suivantes :

- Sécurisation des quartiers (résidentialisation, éclairage, vidéo-protection);
- Développement des services et commerces de proximité et de pied d'immeuble;
- Equipement pour l'Enfance et la Jeunesse (installations sportives, crèches, équipements périscolaires).

Le groupe scolaire Victor Hugo, situé dans le quartier du Parc de la Noue à Villepinte est un équipement vieillissant qui ne répond plus aux normes de construction scolaire (planification architecturale, surfaces, équipements, vétusté des équipements, qualité de l'air et conforts des usagers). Par

ailleurs, le groupe scolaire rencontre des difficultés de fonctionnement et/ou d'absence de locaux au regard des besoins actuels et futurs.

Le Projet de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR) du Parc de la Noue prévoit le maintien et la mise en valeur des équipements présents dans le quartier. Le groupe scolaire Victor Hugo est identifié comme l'équipement majeur qui permettra au quartier du Parc de la Noue de se transformer et de se raccrocher au reste de la Ville. En effet, les équipements scolaires sont vecteurs d'image et d'attractivité d'un quartier et plus largement d'une ville.

Afin de répondre aux enjeux actuels de mise aux normes du groupe scolaire Victor Hugo mais également aux enjeux éducatifs et de rénovation urbaine du quartier du Parc de la Noue, une étude de rénovation et de programmation du groupe scolaire Victor Hugo a été lancée. Cette étude a permis de définir un projet éducatif global (temps scolaire + périscolaire) et une programmation technique pour la mise aux normes du site et son adaptation au projet éducatif. Un projet de réhabilitation du gymnase Victor Hugo a également été proposé.

Afin d'approfondir la programmation technique et d'être accompagnée dans la mise en œuvre des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire et du gymnase Victor Hugo, la Ville de Villepinte doit lancer une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage évaluée à 100 000 € HT. Elle s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine validé en Comité d'Engagement de l'ANRU le 10 mars 2020.

Dans le cadre de la Convention Régionale de Développement Urbain, l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de programmation et le lancement des travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire et du gymnase Victor Hugo pourrait être soutenue et financée par le Conseil Régional d'Île-de-France à hauteur de 50 % avec un reste à charge minimal de 25 % pour la Ville de Villepinte.

Le plan de financement de cette étude serait alors le suivant :

Coût de l'étude	Ville (25 %)	ANRU (25 %)	CRIF (50 %)
100 000 € HT	25 000 € HT		50 0000 € HT

Cette demande de financement doit être adoptée par la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France avant le lancement de l'étude.

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver le lancement d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de programmation et le lancement des travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire et du gymnase Victor Hugo;
- De solliciter l'aide de la Région d'Ile-de-France pour le financement de cette étude;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet.

Avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020.